

Procès-verbal du Conseil d'Administration n°17 de l'association Villeneuvois à vélo réuni le 4 novembre 2023 au Café Cantine.

La séance est ouverte à 14 h 10.

Sont présents : Gaston BOSCH, Francis CAZEILS, Adrien CHAUD, Claude GUÉRIN.

Florentin L'HOMMEDÉ a donné procuration à Adrien CHAUD.

Sont absents : Milhène LOISEAU, Annick MARQUET, Eddy PARISOT, Marc SNICKERS.

Sont également présents à titre d'invités sans droit de vote, trois adhérents.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV du précédent CA
- Retour sur les réunions des précédentes semaines
- Point trésorerie et dépenses à effectuer d'ici la fin de l'année
- Proposition de logo de Florentin
- Réponse de l'association au projet d'aménagement de stationnement supplémentaire devant l'école Jules Ferry
- Réponse aux projets d'apprentissage de la mécanique, avec la Direction de la Jeunesse de Villeneuve-sur-Lot, et la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse d'Agen
- Point d'étape sur le recours juridique contre le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine afin d'obtenir des porte-vélos sur les autocars de la ligne Villeneuve-sur-Lot – Agen
- Engagement d'un recours juridique contre la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°2023.1751 valant dérogation permanente de l'obligation d'équipement des porte-vélos sur les autocars de la région : débat, opportunité, décision
- Engagement d'un recours juridique contre la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°2023.1752 valant dérogation permanente de l'obligation d'équipement des porte-vélos sur les autocars scolaires, et interdisant le transport de vélos en soute des autocars scolaires : débat, opportunité, décision
- Dépôt d'idées à la campagne de budget participatif portée par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne
- Organisation de l'opération Cyclistes, brillez dans les collèges
- Organisation de la véloparade de Noël
- Quels événements pour 2024 : réflexions autour du Tour de France, d'une fête du vélo, etc. à présenter ensuite lors d'une réunion ouverte à tous les adhérents
- Planning pour la fin d'année

I — Approbation du PV du précédent CA

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 septembre 2023.

II — Retour sur les réunions des précédentes semaines

Mairie de Castelmoron-sur-Lot

Florentin et Faustine ont rencontré Mme LALAURIE, Maire de Castelmoron-sur-Lot, mercredi 18 octobre, pour se présenter, faire connaître VéLot et apprendre les projets en cours. Un compte-rendu détaillé a été écrit par Florentin.

Dans les grandes lignes, VéLot souhaite être consulté pour les projets en cours et à venir. Les projets à venir sont une voie douce entre l'écluse et le village vacance ; un ralentissement de la vitesse entre le

village vacance et l'entrée du village côté EDF ; une zone 30 avec plateau traversant, qui a été retoqué par le Conseil départemental. Étrange, il serait bon de prendre l'attache des services routiers du département pour comprendre ce refus. VéLot souhaite travailler sur la sécurisation de l'accès vers l'école. VéLot a proposé un répare vélo, fixé au 18 novembre 2023 sous la halle de Castelmoron-sur-Lot, de 14 h à 17 h. Les vélos de l'école maternelle seront révisés à cette occasion. VéLot souhaite proposer une bourse aux vélos au printemps, la date reste à définir.

VéLot souhaite obtenir une convention avec la déchetterie de Lot & Tolzac pour récupérer les vélos abandonnés ; il faut voir avec la Communauté de Communes. VéLot a également abordé l'existence d'un parc de vélos à assistance électrique en location à Sainte-Livrade-sur-Lot et dans la Communauté de Communes de la Confluence et des Côteaux de Prayssas. Madame la Maire a trouvé l'idée intéressante et avait connaissance de subvention pour aider à la mise en place de ce dispositif.

Globalement une première rencontre intéressante et positive ; VéLot doit revenir vers la mairie avec un dossier de propositions concrètes.

Avenue du Maréchal Leclerc

Vendredi 20 octobre, Claude et Adrien avaient un RDV avec les services techniques de la ville de Villeneuve-sur-Lot, pour parler exclusivement du projet de l'avenue du Maréchal Leclerc. Réunion où il a fallu négocier pas mal, mais le technicien a intégré la plupart de nos demandes (continuité de revêtement sur la piste, phasage de feu plus tôt pour les vélos, tourne-à-gauche, bordure chanfreinée conservée malgré les critiques...). Surtout, nous avons pu le convaincre de travailler sur la continuité de l'aménagement jusqu'au lycée, en urbanisme tactique. Certes l'aménagement ne serait pas de qualité, mais il vaut mieux ça que rien pour aller au lycée.

Réunion avec Gérard REGNIER

Vendredi 27 octobre, Florentin et Adrien ont rencontré pour la première fois Gérard REGNIER, adjoint à la voirie de Villeneuve-sur-Lot, pour revenir sur la réunion précédente avenue du Maréchal Leclerc et demander une plus grande concertation de l'association aux projets d'aménagement de voirie à Villeneuve-sur-Lot. Un compte-rendu détaillé a été écrit et partagé aux administrateurs.

Dans les grandes lignes, cette réunion a été tendue mais nous avons obtenu la plupart des avancées que nous souhaitions : confirmation du projet de l'avenue du Maréchal Leclerc, expérimentation sur l'avenue d'Agen même si cela dépendra des conséquences du planning des travaux dus au tour de France. Une expérimentation de sens unique alterné sera réalisé en 2024 sur le pont des Cieutat.

III – Point trésorerie et dépenses à effectuer d'ici la fin de l'année

Adrien fait un point sur la trésorerie. Nous avons reçu de nombreuses réponses favorables à nos demandes de subventions effectuées en début d'année (CAGV, PDASR, FDVA) ce qui fait que paradoxalement nous avons beaucoup d'argent alors que nous étions un peu juste il y a quelques mois. Ces subventions couvrant l'année 2023, l'argent doit être dépensé avant la fin d'année sur nos projets, pour rester crédible auprès des différents financeurs (les joies de la vie associative, NDLR).

Nous devons donc dépenser en 2023 en investissant dans des outils, du matériel, qui nous sera utile dans les années à venir. L'absence d'accord sur le logo de l'association empêche d'investir massivement dans le matériel de communication.

Les postes de dépenses possibles sont pour préparer l'arrivée d'un atelier de réparation fixe (servante d'outils, pièces...) ou du matériel de communication quand bien même nous changerions de logo plus tard (oriflamme, banderole...).

Florentin et VéLot font état des demandes suivantes : pied d'atelier de dévoilage de roue, étagères solides, caisses solides.

Après discussion, il est proposé d'acheter, dans l'ordre décroissant des priorités, jusqu'à atteindre 1 000 € :

- Servante, si mobile mobile (500 €)
- 2 ou 3 fioles de WD 40 (20 €)
- Huile de vaseline
- Oriflamme ou kakemono (120 €) (**attendre la confirmation du logo**)
- Dévoilage de roue (rayonneuse), facultatif
- Banderole (**attendre la confirmation du logo**)
- Barnum : c'est un achat primordial pour nous mais il vaut mieux acheter un barnum lesté 4 × 4 d'une très bonne facture plutôt que des barnums bon marché qui se plieront au moindre coup de vent. Nous avons déjà vu cette année deux barnums se plier à la suite d'un coup de vent, et nous voulons éviter cela. Peut-on trouver un barnum d'occasion ? (**500 € d'occasion**)

Claude gère pour faire le devis pour la servante, les outils... Peut-on peut-être voir pour des éléments d'occasion ? Est-ce que **Julien** a des préconisations également ?

Avec cette liste, on en a pour largement plus de 1 000 €, donc nous n'aurons pas tout, mais ce seront des outils dont nous aurons besoin à l'avenir.

IV – Proposition de logo de Florentin

Florentin propose un nouveau logo pour l'association Villeneuvois à vélo, basé sur ce que l'antenne VéLot a fait comme logo, à partir de la silhouette du Lot et d'un vélo. Cela remplacerait le logo actuel qui est joli en grand mais illisible en taille réduite.



Adrien souhaite tout de même garder la disposition du logo avec le « Villeneuvois à vélo » en deux lignes à droite, qui sera plus lisible et permet de ne pas avoir à modifier la charte graphique qu'il a réalisé pour l'association. Annick demande à placer le « à vélo » de façon centrée, Francis aligné à droite ; Gaston évoque un alinéa à mettre sur le « à vélo » pour le décaler de manière plus harmonieuse avec le nouveau logo. On opte pour un léger décalage vers la droite.

Dans ce cas, le vélo qui est noir sur cette proposition devrait être vert, afin de compenser le texte du logo qui est noir. Il faudra probablement encore modifier un peu le logo afin d'ajouter quelques artifices colorés, et peut-être arrondir plus les angles du Lot, mais la trame est bonne.

On laisse **Florentin** poursuivre ses propositions. Il serait bon d'avoir un logo pour la fin novembre afin de pouvoir commander un kakemono ou une oriflamme (que **Adrien** concevra) afin de l'avoir pour la véloparade de Noël.

V — Réponse aux projets d'apprentissage de la mécanique, avec la Direction de la Jeunesse de Villeneuve-sur-Lot, et la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse d'Agen

Adrien fait état de prises de contact reçues de la part du directeur du service jeunesse de la ville de Villeneuve-sur-Lot d'une part, et de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, affiliée au Ministère de la justice, d'autre part.

À Villeneuve, c'est le directeur du service jeunesse qui nous a contactés afin d'avoir des premiers échanges pour un éventuel travail de collaboration avec eux dans le cadre des chantiers jeune poursuivis par la ville de Villeneuve durant les vacances, voire même dans le cadre des chantiers jeune aggro. Pour rappel, le principe est que des jeunes fassent durant une semaine, des travaux manuels (le plus souvent, d'entretien de mobilier urbain) le matin, et des activités sportives ou culturelles l'après-midi. Pour nous, une idée pourrait être de leur apprendre durant un après-midi des bases de la mécanique vélo. Le CA trouve qu'une après-midi pour apprendre est vraiment peu, et freine l'idée.

De fil en aiguille, le directeur du service jeunesse a aussi évoqué l'idée de convertir durant les vacances scolaires la Maison des Jeunes des Fontanelles en un véritable local d'atelier de réparation vélo ouvert à toutes et tous. Cette idée est super car elle permet, même provisoirement, d'avoir un grand local, de toucher un public que l'on toucherait pas sinon, encore plus au sein du quartier des Fontanelles.

Une vraie crainte par contre est l'amplitude horaire : Claude dit qu'il faut faire attention à ne pas s'user, et à pouvoir honorer tous les créneaux. Le faire sur deux semaines (durant les vacances de printemps) semble trop compliqué pour lui. Il partirait plutôt sur des créneaux 13 h 30 – 17 h 30 durant une semaine à la MDJ. Pierre prévient qu'il ne pourra pas être là (alors que c'est lui qui aide beaucoup sur les ateliers de réparation au Café cantine). Il est demandé de faire un appel aux bénévoles dans la prochaine infolettre.

Pierre prévient : attention au turn-over. Il serait bien qu'il y ait une personne référente sur plusieurs jours pour éviter les pertes de matériel, pour bien connaître les rouages du local, etc. avec une demi-journée de tuilage si changement de personne. Il sera probablement nécessaire de faire un cahier de suivi du matériel.

Le CA **approuve** cet engagement, mais tout d'abord sur l'optique d'une semaine aux Fontanelles.

Concernant le second point, la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, basée à Agen, et rattachée au Ministère de la justice, avait pris contact avec nous afin d'étudier des actions que nous pourrions faire avec eux auprès de jeunes qu'ils suivent et qui sont souvent en manque de mobilité. Il est possible pour eux de les transporter du Lot-et-Garonne à Villeneuve. À la fin de la discussion très cordiale, le constat est venu qu'en l'absence de local, nous ne pouvons pas porter d'opération comme celle-ci. Mais la DPJ garde notre contact afin déjà de le donner aux jeunes villeneuvois qui seraient suivis et qui pourraient avoir besoin d'un coup de main.

VI — Point d'étape sur le recours juridique contre le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine afin d'obtenir des porte-vélos sur les autocars de la ligne Villeneuve-sur-Lot – Agen

Adrien fait un point sur le recours juridique porté par l'association, approuvé lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 13 juillet 2023, contre le refus implicite du président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine d'installer des porte-vélos sur la ligne de car Villeneuve-sur-Lot – Agen.

En séance plénière du 16 et 17 octobre, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a adopté une délibération (n°2023.1751) permettant de déroger à l'article L 1272-6 du Code des transports, pour toutes les lignes de transport interurbain par autocar, **sauf** une liste de 11 lignes, parmi lesquelles figure... la ligne entre Villeneuve-sur-Lot et Agen ! C'est a priori une victoire pour l'association sur ce côté-là, car il est à parier que sans notre recours, cette ligne n'aurait pas été sélectionnée (voire même il n'y aurait pas eu une telle délibération).

Maintenant, les porte-vélos ne sont pas là et aucune date n'a été annoncée. Pire, la délibération évoque que les lignes « *seront équipées de racks à vélo à l'arrière des autocars au fur et à mesure des renouvellements des véhicules, notamment lors de la remise en appel d'offre des contrats des prestataires de transport* ». Or, la loi est censée s'appliquer depuis le 1^{er} juillet 2021, et un appel d'offre a été réalisé pour un changement de prestataire de transport le 1^{er} septembre 2022. Le prochain appel d'offres n'est pas prévu avant des années.

Adrien propose de poursuivre le recours tant que les porte-vélos ne sont pas là ; nous pourrions nous désister pour requête devenue sans objet lorsque les porte-vélos seront installés. Ceci est une véritable victoire pour l'association.

VII — Engagement d'un recours juridique contre la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°2023.1751 valant dérogation permanente de l'obligation d'équipement des porte-vélos sur les autocars de la région

Rappel des faits

Cette délibération n°2023.1751 acte cependant une dérogation permanente de l'obligation d'équipements des porte-vélos sur les autocars de la région, pour toutes les lignes sauf une liste de 11 (en Lot-et-Garonne : Villeneuve-sur-Lot – Agen, Marmande – Barbotan, Agen – Mont-de-Marsan).

La région considère que « *l'intérêt d'équiper de nombreuses lignes où le besoin d'emport vélo est modeste* » est faible, et avance des raisons de « *sécurité et des impacts sur l'exploitation en découlant* »... qui n'existeraient pas pour les 11 lignes où la Région acceptera de respecter la loi ?

En séance plénière, dont l'extrait vidéo est diffusé en CA, Renaud Lagrave, vice-président de la Région en charge des transports, considère que l'expérimentation sur la ligne Dax – Mont-de-Marsan « *fonctionne très mal* » (à se demander pourquoi alors ils votent une exception pour 11 lignes!) et que la loi est déjà respectée dans le sens où les gens peuvent mettre leurs vélos en soute. Cette affirmation est dédite par la délibération elle-même qui évoque que les gens peuvent mettre leur vélo en soute tant qu'il n'y a pas plus d'un ou deux.

En Villeneuvois, cette dérogation concernerait donc les lignes :

- ligne n°444 : Villeneuve-sur-Lot – Marmande ;
- ligne n°340 : Villeneuve-sur-Lot – Fumel – Montayral ;
- ligne n°333 : Villeneuve-sur-Lot – Issigeac – Bergerac.

Les arguments avancés sont difficilement entendables dans le sens où :

- le besoin d'emport vélo est modeste... compte-tenu du fait qu'il se fait en soute actuellement. L'équipement de racks à vélo sur ces lignes permettrait un appel d'air qui encouragerait à l'intermodalité ;
- les arguments de sécurité ne sont pas entendables sur les points d'arrêts de terminus, ou ouverts aux PMR ;
- l'impact sur l'exploitation n'est pas entendable dans le sens où il en est de même pour le transport de personnes à mobilité réduite, qui est également une obligation légale, et la Région n'aurait pas imaginé une dérogation au transport des personnes à mobilité réduite juste à cause d'un impact sur l'exploitation !

C'est d'autant plus le cas que les lignes évoquées ci-dessus ne sont pas cadencées (c'est-à-dire que les autocars ne font pas des navettes toute la journée), donc l'impact est faible. Si la Région a peur de retards, elle peut décider de n'autoriser que certains points d'arrêts à l'emport de vélos. De manière générale, le CEREMA propose des fiches de retour d'expérience sur ces points, qui font état d'un faible impact sur l'exploitation, les usages étant majoritairement de terminus à terminus¹.

Juridiquement, une dérogation à la loi sur l'intégralité des lignes sans motiver pour chaque rue n'est probablement pas légale, tout comme le sont les arrêtés municipaux interdisant les doubles sens cyclables (pourtant obligatoire dans le Code de la route) sur toute une ville (TA Montpellier, 30 juin 2022, n°1802487, *La Roue libre de Thau*).

Claude est à première vue dubitatif : on a déjà eu une victoire avec l'axe Agen – Villeneuve, il ne faut pas être trop gourmand. Cela dit, le recours ne les obligerait pas à mettre des porte-vélos maintenant, mais uniquement au fil des renouvellements de DSP. Déroger une bonne fois pour toutes maintenant n'est pas la loi ni l'esprit de la loi.

Francis propose de créer un groupe de travail recherche et développement sur ces porte-vélos. Adrien répond que ce n'est pas à nous de nous occuper du R&D : la région Nouvelle-Aquitaine n'est pas la première à avoir cette problématique, de nombreux systèmes existent dans d'autres régions et dans d'autres pays, et le fait de dire en 2023 que l'expérimentation en cours depuis 2020 est une mauvaise idée, sans produire d'autre retour d'expérience, ne montre que la frilosité de la Région.

Adrien montre un système existant en Suède² qui coûte beaucoup moins cher et permet d'emporter 2 vélos : cela pourrait être une solution alternative afin d'équiper en masse tous les autocars avec moins de contrainte d'exploitation, tout en permettant de mettre les vélos dessus, afin de pouvoir mettre en tout 4 vélos (2 sur le porte-vélos et 2 en soute).

À la question de l'intérêt du recours et du tout juridique, Adrien dit qu'on peut faire le recours mais avec un compromis, ou une demande de médiation, pour obtenir un compromis ou un échancier, qui soit juridiquement contraignant auprès de la Région.

Cependant, la délibération ayant été votée à la mi-octobre, nous avons jusqu'à la mi-décembre pour faire un recours juridique contre cette délibération illégale.

Francis demande à ce qu'on fasse une fédération avec les autres associations membres de la FUB de la Région, sur ce sujet. Adrien dit que c'est en cours, avec un premier séminaire qui a eu lieu en avril 2023, mais que le sujet avance très lentement entre les assos FUB de la région. Il y a une grande inertie dues à de nombreuses raisons, que l'on ne retrouve pas dans d'autres régions. Adrien va cependant solliciter les autres assos FUB de la région pour les informer et leur demander leur avis.

1 <https://www.cerema.fr/fr/actualites/emport-velos-autocars-fiches-retours-experiences>

2 <https://www.youtube.com/watch?v=PMZzyDORcFg>

Les statuts de l'association Villeneuvois à vélo évoquent :

Article II — OBJET

L'association a pour but la défense et la promotion de la pratique cycliste à Villeneuve-sur-Lot et dans son agglomération, notamment pour les déplacements quotidiens, en réalisant ou appuyant toute action de nature à en développer l'utilisation, en menant à bien toute campagne pour la protection et la sécurité des cyclistes et autres usagers de deux roues non motorisés, **en incitant au partage de l'espace urbain et à l'intermodalité**, ainsi qu'en défendant les intérêts individuels et collectifs des cyclistes face aux dangers de la circulation, **au besoin en étant en justice**.

[...]

Article IV — MOYENS

L'association mène son action par tous les moyens licites propres à sensibiliser l'opinion, les pouvoirs publics et les entreprises aux buts qu'elle poursuit. [...]

Dans le cadre de son objet, l'association s'autorise à ester en justice, sous accord préalable du Conseil d'Administration.

[...]

Article X — LE BUREAU

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un bureau élu pour un an, composé au moins d'un Président, un Secrétaire et un Trésorier. [...]

Le Président

Le président convoque et préside les Assemblées Générales et réunions du Conseil d'Administration. Il ordonnance les dépenses. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile, conformément aux décisions du Conseil. [...] Il a qualité pour ester en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense. Le Conseil est compétent pour décider d'engager une action devant les juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif local, national ou européen, chaque fois qu'il le juge conforme au but, à l'objet ou à l'intérêt de l'association. Le Conseil délègue au Président l'introduction, la conduite du procès et sa mise en œuvre complète. Une seule autorisation est nécessaire pour l'ensemble d'une même action ; une nouvelle autorisation est nécessaire en cas d'appel. »

Ainsi, afin d'ester en justice contre cette délibération, le Président a besoin de l'accord du Conseil d'Administration de Villeneuvois à vélo.

Entendu les arguments,

Considérant que cette action entre pleinement dans le cadre de l'objet de l'association,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des personnes présentes et représentées (**5 personnes**) :

- autorise le Président à ester en justice au nom de l'association auprès du Tribunal administratif de Bordeaux contre la délibération n°2023.1751 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine qui approuve la dérogation permanente à l'obligation fixée par la loi d'équipement des autocars nouvellement mis en service d'un système permettant le transport d'au moins cinq vélos non démontés ;
- délègue au Président toutes les actions et moyens permettant l'introduction, la conduite du procès et sa mise en œuvre complète.

VIII — Engagement d'un recours juridique contre la délibération du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine n°2023.1752 valant dérogation permanente de l'obligation d'équipement des porte-vélos sur les autocars scolaires, et interdisant le transport de vélos en soute des autocars scolaires

L'article L 1272-6 du Code des transports prévoit que même les autocars scolaires doivent être équipés de porte-vélos. C'est peut-être une intention ou une bourde du législateur, mais c'est la loi.

La délibération n°2023.1752 prévoit une dérogation permanente de l'obligation d'équipement des porte-vélos sur les autocars scolaires. Mais surtout pire, elle prévoit désormais l'interdiction de mettre les vélos ou trottinettes électriques en soute des autocars scolaires, et ce pour des raisons de sécurité ! Cela annihile complètement toute tentative d'intermodalité scolaire, dont les usages peuvent être nombreux :

- intermodalité directe autocar + vélo, surtout en milieu rural, avec des arrêts d'autocar parfois assez loin du domicile ;
- permettre de faire le trajet aller avec l'autocar et le retour en vélo, ou l'inverse (surtout pour les lycéens) ;
- avoir son vélo à dispo en semaine pour les élèves internes, qui souvent habitent très loin, pour pouvoir se déplacer en ville.

Adrien trouve qu'effectivement équiper tous les autocars scolaires de porte-vélos pour au moins 5 vélos paraît étrange. Mais aller jusqu'à interdire aux collégiens et lycéens de mettre leur vélo (plus petit) en soute semble extrêmement problématique, et mériterait un recours rien que pour ça.

Florentin considère que l'on peut trouver de nombreux exemples où déplacer son vélo dans le cadre scolaire peut être utile : ne pas le laisser dans un endroit non sécurisé, ne pas le laisser la semaine pour les internes, l'avoir pour l'utiliser la semaine pour les internes, etc. Une dérogation pure et simple coupe toute discussion. Globalement, il faudrait savoir quels sont les démarches en amont pour amener à ces décisions. Clairement, en ayant vu les débats, il ne semble pas qu'un travail de retour d'expérience ait été effectué, ce qui est inacceptable.

L'ensemble du CA approuve.

Sollicitée, la FUB confirme son intérêt pour le recours.

Le but du recours ici serait donc d'obtenir l'annulation de cette délibération, d'une part en ce qu'elle déroge purement et simplement à la loi sans autre motivation, mais surtout d'autre part en ce qu'elle interdit le transport des vélos dans les autocars scolaires. Juridiquement, une telle interdiction doit être motivée, mais étant donné qu'elle va complètement à l'encontre de la loi, cela semble étonnant de concevoir qu'une telle motivation soit légale... comme si respecter la loi emmènerait à des accidents !

Le territoire d'action de Villeneuvois à vélo est composé de nombreuses lignes scolaires, y compris rurales, pour qui une telle intermodalité est nécessaire.

Les statuts de l'association Villeneuvois à vélo évoquent :

Article II — OBJET

L'association a pour but la défense et la promotion de la pratique cycliste à Villeneuve-sur-Lot et dans son agglomération, notamment pour les déplacements quotidiens, en réalisant ou appuyant toute action de nature à en développer l'utilisation, en menant à bien toute campagne pour la protection et la sécurité des cyclistes et autres usagers de deux roues non motorisés, **en incitant au partage de l'espace urbain et à l'intermodalité**, ainsi qu'en défendant les intérêts

individuels et collectifs des cyclistes face aux dangers de la circulation, **au besoin en étant en justice.**

[...]

Article IV – MOYENS

L'association mène son action par tous les moyens licites propres à sensibiliser l'opinion, les pouvoirs publics et les entreprises aux buts qu'elle poursuit. [...]

Dans le cadre de son objet, l'association s'autorise à ester en justice, sous accord préalable du Conseil d'Administration.

[...]

Article X – LE BUREAU

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un bureau élu pour un an, composé au moins d'un Président, un Secrétaire et un Trésorier. [...]

Le Président

Le président convoque et préside les Assemblées Générales et réunions du Conseil d'Administration. Il ordonnance les dépenses. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile, conformément aux décisions du Conseil. [...] Il a qualité pour ester en justice au nom de l'association, tant en demande qu'en défense. Le Conseil est compétent pour décider d'engager une action devant les juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif local, national ou européen, chaque fois qu'il le juge conforme au but, à l'objet ou à l'intérêt de l'association. Le Conseil délègue au Président l'introduction, la conduite du procès et sa mise en œuvre complète. Une seule autorisation est nécessaire pour l'ensemble d'une même action ; une nouvelle autorisation est nécessaire en cas d'appel. »

Ainsi, afin d'ester en justice contre cette délibération, le Président a besoin de l'accord du Conseil d'Administration de Villeneuvois à vélo.

Entendu les arguments,

Considérant que cette action entre pleinement dans le cadre de l'objet de l'association,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des personnes présentes et représentées (**5 personnes**) :

- autorise le Président à ester en justice au nom de l'association auprès du Tribunal administratif de Bordeaux contre la délibération n°2023.1752 du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine qui approuve la dérogation permanente à l'obligation fixée par la loi d'équipement des autocars nouvellement mis en service d'un système permettant le transport d'au moins cinq vélos non démontés, et approuve la modification du Règlement des Transports Scolaires de la Région Nouvelle-Aquitaine, interdisant le transport des vélos et engins de déplacement personnel motorisés, dans les autocars scolaires de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- délègue au Président toutes les actions et moyens permettant l'introduction, la conduite du procès et sa mise en œuvre complète.

IX – Organisation de l'opération *Cyclistes, brillez dans les collèges*

Après un an de pourparlers, Claude a enfin réussi à obtenir une date pour organiser une animation Cyclistes, brillez au collège Anatole France de Villeneuve-sur-Lot. Elle aura lieu le mercredi 8 novembre 2023, de 10 h à 12 h. Claude, Francis et Florentin y seront.

Le CA organise les derniers préparatifs pour cet événement.

Claude, Francis, Alexis, Florentin, Pierre seront présents, rendez-vous à 10 h tapantes au parc des expositions de Villeneuve-sur-Lot. Nous devrions avoir une soixantaine d'élèves, détachés de cours pour cette animation.

Le contenu sera : dans deux salles séparées (30 élèves par salle), une présentation de l'association, une interrogation des élèves à propos de leur conduite à vélo, des éléments de sécurité (casque, gilet, éclairage...); puis dans une seconde heure on balaie les vélos des élèves dans l'abri vélo, pour faire un contrôle technique des vélos (éclairage, catadioptrés...). On donnera le matériel d'éclairage fourni par la Préfecture de Lot-et-Garonne, en espérant ne pas vider les stocks.

Adrien se charge à l'issue du CA de préparer le vélo-cargo avec tout le matériel à prendre. À **Claude** de prendre le vélo-cargo, et **Francis** de le ramener à l'issue de l'opération.

Claude a déjà parlé d'une opération similaire auprès du collège Gaston Carrère de Casseneuil, mais la date n'a pas encore été fixée.

Afin de garder du matériel de sécurité routière pour la véloparade et pour les vélos que l'on répare, on opte pour les quantités suivantes à prendre :

Collège Anatole France	Collège Gaston Carrère
- 36 éclairages nouvelle génération super qualitatif	Ce qu'il restera de l'opération au collège Anatole France, + 10 éclairages de plus.
Tous les bâtons réflecteurs pour rayons (une centaine)	
Pléthore de catadioptrés (orange)	
20 bracelets réfléchissants	

Ne pas hésiter de prendre des photos (tout en pensant au droit à l'image des enfants, donc de dos) pour la communication interne et externe, et pour la Préfecture de Lot-et-Garonne.

X – Organisation de la véloparade de Noël

La véloparade de Noël aura lieu le **mercredi 20 décembre prochain**. Adrien a déjà ébauché l'an dernier un premier parcours pour la parade de cette année, à partir de maisons illuminées l'an dernier. Dans la continuité de l'alternance rive gauche – rive droite, le cortège partirait du parking devant l'école Descartes, pour passer dans le quartier Saint-Étienne, dans le quartier de Bias qui colle à Villeneuve également, pour descendre enfin Cami del Pastourel, puis l'avenue Jacques Bordeneuve (promise à des aménagements cyclables?), et les boulevards. Le lieu d'arrivée, après discussion avec la municipalité, serait le parvis devant les escaliers de l'église Sainte-Catherine, comme l'an dernier.

Un feu d'artifice est prévu depuis le parc Saint-Cyr ou le boulevard Georges Leygues, à 19 h. Il convient donc de partir à 18 h.

Nous tenons à éviter les écueils des années précédentes où la partie sécurité routière était baclée, avec simple distribution des dispositifs de sécurité routière. Nous avons la chance d'avoir beaucoup de matériel cette année, il faut donc le distribuer avec pédagogie et discernement, afin d'éviter que la partie sécurité routière soit trop dévoyée de son objectif initial. Adrien **propose de commencer cette partie 30 minutes plus tôt**, et donc donner « RDV à 17 h 30, village sécurité routière dès 17 h ». Il faudra également que nous soyons sur place dès 16 h 30 pour tout installer, contrairement à l'an dernier où nous sommes arrivés en même temps que le public.

Nous attendons près d'une centaine de personnes cette année (78 l'an dernier). Cela implique un vrai dispositif d'encadrement, amélioré par rapport à l'an dernier. D'ores-et-déjà, nous sommes équipés de 5 talkie-walkie que nous n'avions pas l'an dernier, ce qui va nous aider. Cette année, **Adrien organisera une session de formation à l'encadrement de la véloparade, obligatoire pour tous les encadrants.** Elle aura lieu samedi 16 décembre, de 17 h à 19 h, d'abord au Café cantine pour la partie théorique, puis nous ferons le parcours sur place pour discuter des points durs. La sécurisation doit être sévère : aucune voiture ne passe ou ne dépasse le cortège. Sur le Cami del Pastourel, compte tenu de l'absence d'éclairage public et de la dangerosité du chemin, le trafic devra être interrompu dans les deux sens au moment où le cortège empruntera la route. En raison de la fermeture de la rue des Cieutat à cause de l'ouverture du restaurant *Chez moi*, la fin du parcours sera : tour de Pujols, rue de Pujols, pont des Cieutat, rue Lakanal à double sens cyclable, rue des Girondins, pour accéder au parvis.

Comme évoqué l'an dernier, nous voudrions cette année être équipés d'une enceinte pour mettre de la musique durant la véloparade. **Claude confirme la semaine prochaine** s'il peut avoir l'enceinte du lycée. Marc a une remorque à une roue ; quelqu'un avait proposé sa remorque deux roues pour la véloparade, il faudrait la retrouver. Claude va aussi contacter des profs du lycée qui ont une remorque vélo à deux roues pour mettre l'enceinte. La musique sera diffusée depuis un téléphone où on aura pré-installé les musiques, ce sera donc un téléphone qui ne servira pas pour la communication éventuelle entre les gens (car il doit rester sur l'enceinte).

Claude part.

Émilie nous conçoit l'affiche, une première ébauche est présentée : magnifique. Communication au grand public à la mi-novembre, après la communication de la mairie de Villeneuve.

XI — Dépôt d'idées à la campagne de budget participatif portée par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne

Nous nous abstenons de participer à la campagne de budget participatif portée par le Conseil départemental de Lot-et-Garonne pour cette édition.

XII — Réponse de l'association au projet d'aménagement de stationnement supplémentaire devant l'école Jules Ferry

Depuis septembre a débuté une expérimentation d'implémentation d'une contre-allée de drive et d'augmentation du stationnement devant l'école Jules Ferry à Villeneuve-sur-Lot, qui longe le parc des expositions. Le projet, évoqué dans *La Dépêche du Midi*, consiste en la modification du plan de voies afin de créer une allée de dépose-minute des enfants, et la réservation d'une partie du parking du parc des expos pour les enseignants, afin que les parents disposent d'encore plus de places de stationnement devant l'école. De l'avis de tous ici, y compris des adhérents invités, ce projet est honteux à l'heure où nous devrions plutôt encourager l'écomobilité vers l'école. L'école Jules Ferry reçoit les enfants des quartiers des Fontanelles, à quelques mètres de là, et Sainte-Catherine : on parle vraiment de l'école la plus accessible très facilement à pied ou en vélo depuis tout son quartier, qui aurait même dû être la première à bénéficier du dispositif « Rues aux enfants » (fermeture de la rue aux horaires d'entrée et sortie des élèves) vu sa configuration. C'est d'autant plus criant que la rue devant l'école est déjà très inhumaine, avec un trottoir défoncé et déjà 5 voies pour les automobiles, avec plus de 60 places de stationnement, et le parc des expositions juste en face !

Cette expérimentation constitue un changement de la configuration de voies, donc une rénovation au sens de l'article L 228-2 du Code de l'Environnement. Théoriquement, on pourrait aller au recours juridique contre. Mais pourquoi faire ? La presse fait état que le conseil d'école, les parents d'élèves, les enseignants sont pour ce projet. En même temps, il ne fait que conserver le statu quo qui incite les

élèves à ne pas marcher devant l'école ! De plus, le projet issu de la réunion avec Gérard REGNIER pourrait être de créer une piste cyclable bidirectionnelle sur le talus qui longe le parc des expositions (de l'autre côté de la rue) pour créer un aménagement cyclable et être conforme à la loi LOM.

Nous pensons au contraire qu'il faudrait mettre en place ce dispositif de rue scolaire devant l'école. La configuration du quartier s'y prête bien, avec une rue parallèle pas loin et le parking du parc des expositions en repli pour ceux qui souhaiteraient tout de même emmener leur enfant en voiture. Mais comment amener ceci ?

Florentin a fait état d'une volonté de ne pas laisser passer cela. Il faudrait déjà se rendre sur place un matin pour voir le fonctionnement actuel, même si Pierre qui a enseigné là-bas dit que « *c'est le bordel* », ce qui a probablement incité à cette réflexion.

Se pose la question du degré d'investissement que nous voulons mettre sur cette problématique. Nous avons déjà utilisé une grande cartouche avec notre surinvestissement sur le dossier de l'avenue du Maréchal Leclerc et de l'avenue d'Agen ; et il ne faut pas, auprès des élus, passer de *critique* à *opposant*. Un argument dans le sens contraire évoqué en CA est de dire que ce n'est pas de notre faute si, en l'absence de nous avoir consulté en amont, la municipalité ne fait que des projets *criticables* qui apparaissent tous en même temps.

Il y a deux possibilités :

- avancer tactiquement, avec une rencontre avec Patricia SUPPI l'adjointe de la ville aux écoles, la directrice de l'école Jules Ferry, l'association des parents d'élèves ; un courrier à la Mairie dénonçant le projet ; et une proposition de suspension du projet jusqu'à expérimentation d'une contre-proposition de rue scolaire, pour la période d'avant le Tour de France ;
- aller au frontal, avec campagne de communication extérieure, pour dénoncer un projet anachronique qui n'incite pas à aller à l'école à pied ou en vélo alors que c'est l'école la plus adaptée pour ce projet et alors que la problématique de l'immobilité des enfants devient une problématique de santé publique.

L'envie d'aller au frontal est présente, mais Adrien souhaite éviter de polémiquer avant le Tour de France. Il est proposé d'effectuer la première méthode durant le mois de novembre, avec des demandes de rencontre, un courrier à la mairie qui *dénonce* (le mot est fort mais est appuyé par plusieurs membres) ce projet anachronique, et en parler en *off* au Maire. Nous aviserons à la fin du mois de novembre sur la marche à suivre après.

Ne pas hésiter à s'appuyer sur le Tour de France : comment peut-on accueillir le Tour de France, porter médiatiquement une ville en faveur des déplacements doux, mais poursuivre des projets autoroutiers devant les écoles qui n'incitent pas à simplement marcher vers l'école ? C'est aux municipalités d'être proactive et d'inciter au report modal.

Le CA **approuve** la première méthode susmentionnée.

XIII — Quels événements pour 2024 ?

Se pose la question des événements que Villeneuvois à vélo veut porter pour 2024. L'arrivée du Tour de France à Villeneuve peut être une grande occasion pour mettre le sujet vélo auprès du grand public à Villeneuve et en Lot-et-Garonne. Il peut être intéressant de réfléchir à une synergie avec les clubs cyclo, à l'instar de ce qu'il se faisait durant la Fête du vélo organisée par l'Amicale Cycliste du Grand Villeneuvois en 2014.

Adrien propose une réunion ouverte à tous les adhérents sur les actions de l'association, **samedi 25 novembre au Café cantine, à partir de 14 h.**

XIV – Planning pour la fin d'année

Adrien a calé la date de l'assemblée générale 2024 avec la Maison de la Vie Associative, étant donné que la grande salle doit se réserver des mois à l'avance (!). La date a été calée en coordination avec Vélocité en Agenais, afin que nous fassions nos AG respectives sur le même week-end, pour avoir potentiellement la venue d'administrateurs de la FUB, ou des conseillers départementaux afin de rebouger le Département dans le cadre du suivi du Plan Routes & Déplacements du quotidien, adopté en juillet 2023.

Tous ces événements nous donnent le planning suivant pour la fin d'année :

- mercredi 8 novembre, 10 h – 12 h : animation *Cyclistes, brillez* au collège Anatole France (**Claude, Francis, Florentin, Alexis, Pierre**) ;
- vendredi 10 novembre, 18 h – 20 h : réunion des riverains sur le projet avenue du Maréchal Leclerc (**très important d'être présent**) ;
- samedi 18 novembre, 14 h – 17 h : répare vélo à Castelmoron-sur-Lot, sous la halle (**Florentin, Faustine, Julien**) ;
- samedi 25 novembre, 14 h au Café cantine : réunion ouverte à tous les adhérents sur les actions de Villeneuvois à vélo en 2024 (**Adrien** et tous ceux qui le veulent) ;
- lundi 27 novembre, 18 h 30 à la Manoque à Tonneins : réunion-bilan de la concertation sur le PEM de Tonneins (**Florentin**) ;
- mercredi 29 novembre, 19 h salle du Palay à Pujols : réunion publique « plan vélo » ;
- samedi 09 décembre, 10 h – 12 h : atelier de réparation au Café cantine ;
- samedi 16 décembre, 14 h – 17 h : décoration du vélo-cargo pour Noël avec les enfants du quartier Politique de la Ville, au Café cantine (**Adrien**) ;
- samedi 16 décembre, 17 h – 19 h : formation sécurisation de la véloparade de Noël, au Café cantine (**Adrien et tous les encadrants de la véloparade**) ;
- mercredi 20 décembre, 17 h 30 : véloparade Illuminons la ville, RDV école Descartes ;
- samedi 6 janvier, 14 h : galette des rois des adhérent·e·s (Café Cantine?) ;
- vendredi 1^{er} mars (horaire à fixer, probablement 18 h 30 comme les années précédentes) : assemblée générale 2024, à la Maison de la Vie Associative de Villeneuve-sur-Lot.

La réunion se termine à 17 h 45.